

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 8-2016

du lundi 21 novembre 2016

Procès-verbal de la séance 8-2016 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 21 novembre 2016 à 20h00, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la 3^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité et elle excuse l'absence de M. Henzelin, municipal.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 64

Excusées : 10

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre officiellement la séance du Conseil communal. Elle passe à l'ordre du jour. Elle propose une modification au point 8 nouveau : présentation du bilan de législature 2011-2016 et présentation du programme de législature 2016-2021. De ce fait, le pt 8 devient le 9, le pt. 9 devient le 10, le pt. 10 devient 11, le pt. 11 devient 12 et le pt 12 devient 13.

La Présidente passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié de la séance du 21 novembre 2016 est adopté à la majorité.

2. **Correspondance**

Mme la Présidente précise que le bureau n'a reçu aucune correspondance depuis la séance du Conseil du Lundi 14 novembre. Elle passe dès lors au pt. 3, Communications du bureau.

3. **Communications du bureau**

A la demande de la COFIN qui a eu une rencontre avec la Municipalité, la Présidente lit le PV de cette rencontre qui a eu lieu le 26 septembre 2016.

La Municipalité est représentée par Anne Bourquin Büchi, Alain Gillièron, Maurizio Mattia, Michel Pellegrinelli et Joëlle Mojonnet. Excusé Bertrand Henzelin. La COFIN est représentée par Sylvie Krattinger, Rebecca Joli, Elia Pochon, Fabien Deillon, Jean-Pierre Dupertuis, Olivier Pilet, Jean-Baptiste Di Natale.

Cette séance a pour but de trouver un modus operandi sur le traitement des vœux et souhaits de la COFIN lors de la rédaction des rapports sur les comptes et principalement sur ceux relatifs au budget. En effet, depuis quelques années, la COFIN n'a pas reçu de réponse aux vœux concernant le budget. Dans le cadre de cette négociation, la Municipalité propose de prendre en considération les vœux et souhaits uniquement sur les comptes et non sur le budget. Pour le budget, les questions doivent lui parvenir 10 jours avant les rencontres avec les Municipaux. Si les réponses ne devaient pas satisfaire la COFIN, celle-ci aura toujours la possibilité de déposer un amendement. La Municipalité répondra par écrit et elles seront intégrées au rapport. Certains vœux ou souhaits devraient être communiqués et suivis par la COGEST sur demande éventuelle de la COFIN. Un commissaire signale que d'autres communes émettent également des vœux et observations sur le budget. Un autre commissaire exprime qu'il faudrait distinguer les vœux qui ont trait à la forme du rapport de ceux qui ont trait au fond. La Municipalité accepte l'idée de vœux sur le budget uniquement sur la forme de celui-ci. Pour le reste, elle demande à la COFIN de formuler des amendements. Au final, le compromis suivant est trouvé : la COFIN dispose de 3 voies différentes pour ses vœux, observations, souhaits. Amendements, vœux sur la forme, une réponse étant demandé à la Municipalité. Vœux ayant trait à la gestion des affaires, à transmettre à la COGEST. La communication des vœux sur la présentation est à transmettre en même temps que les questions à la Municipalité, soit 10 jours avant la séance avec le municipal. La Municipalité y répond par écrit. Les questions complémentaires suite aux premières réponses des municipaux seront traitées lors d'une rencontre entre la COFIN et la Municipalité incorpore.

Pour les comptes, la COFIN et la Municipalité traiteront les questions complémentaires de manière identique au budget. Se pose maintenant le problème des vœux en suspens sur lesquels la Municipalité n'a jamais pris position. La Municipalité souhaite tirer un trait sur le passé et se concentrer sur les rapports futurs. La COFIN n'est pas entièrement satisfaite de cette proposition. Finalement, la COFIN et la Municipalité conviennent que sur la base du prochain budget 2017 qui sera envoyé le 27 septembre, elle étudiera les vœux passés et le cas échéant, selon le nouveau mode opératoire défini ce jour, répétera ses demandes.

Au nom de la Commission,
Mme Krattinger, Présidente
M. Di Natale, Rapporteur

La Présidente passe à une autre communication du bureau. Comme chaque première année de législature, le bureau organise pour l'ensemble du Conseil communal une sortie à Plan Seppey, sortie qui permet à la fois de visiter ce domaine qui fait partie des biens communaux et de passer une grosse demi-journée ensemble de manière conviviale. Cette sortie à Plan Seppey, qui est organisée à la fois par le bureau et le service des domaines aura lieu le samedi 20 mai. De plus amples détails vous parviendront plus tard. La Présidente demande de retenir cette date du samedi 20 mai pour ceux qui le souhaitent.

Depuis la dernière séance, Mme la Présidente a représenté le Conseil communal de la ville de Prilly à l'assemblée paroissiale de l'église protestante, ainsi qu'à la fête de gymnastique.

La Présidente informe également que ce Conseil sera retransmis :

- Le lundi 28 novembre 2016 à 20h00
- Le vendredi 2 décembre 2016 à 20h00
- Le samedi 3 décembre 2016 à 14h00
- Le dimanche 4 décembre 2016 à 19h00

4. **Communications municipales**

Mme la Présidente précise que les Conseillers n'ont pas reçu de communications municipales écrites. Cependant, elle informe que M. Gillièron a demandé la parole.

M. le Syndic Alain Gillièron (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour éviter des rumeurs de toutes sortes et avec l'accord de M. Henzelin, je puis vous communiquer qu'il est très sérieusement atteint dans sa santé et qu'il se trouve actuellement hospitalisé en soins palliatifs à l'hôpital Beaumont à Lausanne. Il se bat avec un énorme courage contre le crabe et espère toujours s'en sortir. Il vous salue toutes et tous très chaleureusement. Etant très fatigué par les traitements importants, de nombreuses visites seraient un problème actuellement. Par contre, des messages, des mails, sms, lui seraient sans doute un soutien moral bienvenu et apprécié. Nous sommes toutes et tous bien entendu avec lui et avec notre collègue et votre municipal et lui souhaitons ardemment de s'en sortir. Je vous remercie.

Suite à cette annonce, Mme la Présidente informe que le bureau, au nom du Conseil communal, a fait un courrier à M. Henzelin pour lui transmettre toutes nos amitiés et notre sympathie.

5. **Election d'un délégué à la POLOUEST**

Mme la Présidente précise que M. David Stauffer étant démissionnaire, un conseiller doit être réélu qui représenterait le PDC et le Conseil communal de Prilly à la POLOUEST. Elle passe la parole à M. Stauffer.

M. le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé, j'ai donné ma démission à la Présidente du Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest. Le siège comme délégué de la Commune dans cette instance pourrait rester au parti démocrate-chrétien, ce pourquoi le PDC propose Luigi Sartorelli comme délégué de la Commune de Prilly au Conseil intercommunal et Sécurité dans l'Ouest lausannois.

Mme la Présidente remercie M. Stauffer et demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose d'applaudir M. Sartorelli qui est élu. Elle félicite M. Sartorelli de sa nomination et passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Mme la Présidente demande s'il y a des informations.

Ce n'est pas cas.

7. Assermentation(s)

Mme la Présidente a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du conseil un conseiller communal élu qui pour des raisons professionnelles n'avait pas pu encore assister à un Conseil. Il s'agit de M. Karim Magrhoum du parti socialiste. La Présidente invite M. Magrhoum à s'avancer devant le bureau du Conseil et demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente lit la promesse solennelle :

« Messieurs, je vais lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations au Conseiller pour son assermentation et demande à l'assemblée de l'applaudir et l'invite à regagner les rangs de son parti.

8. Bilan de la législature 2011-2016 et programme 2016-2021

Mme la Présidente rappelle à Mmes et Mrs les Conseillers qu'en vertu de l'art. 112 du RCC, cet objet une fois qu'il a été présenté peut bien sûr être discuté, mais n'est pas soumis à un vote. La Présidente passe donc la parole à la Municipalité.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Cette rapide présentation avec mes collègues de la Municipalité. Rassurez-vous, on ne va pas vous infliger le bilan, mais on estime qu'il est positif et que beaucoup de choses se sont faites ces 5 dernières années. Souhaitons que nous puissions également assurer ce qu'il faut pour l'année prochaine et les suivantes. Donc, programme de législature.

Pour l'administration générale, une GED que vous avez votée lors d'un préavis et qui sera mise en application au cours de cette législature. Un processus de gestion des naturalisations, puisque la nouvelle loi entrera en vigueur en 2018 et apportera de sérieuses modifications et qu'il faudra être prêt à mettre en vigueur et ensuite un processus de gestion des inhumations et des cimetières grâce à un nouveau système informatique.

Urbanisme, Malley, je passe.

Aménagement du territoire, entrée en vigueur du nouveau plan général d'affectation et de son règlement de constructions communal. Un énorme dossier dont on espère, mais cette fois-ci, c'est plus qu'un espoir, ça devrait être une certitude, mise en place de l'enquête publique début 2017, passage au Conseil communal automne 2017, entrée en force début 2018. Affecter et densifier raisonnablement les autres quartiers de la Commune, hors Malley, certains PPA pour les quartiers que vous avez ici. Ensuite, au niveau des transports publics, on n'en a pas fini. Le tram, on espère voir enfin ce tram, alors qu'on a 4 ans de retard à cause des oppositions actuellement pendantes à Lausanne et à Renens, le BHNS (bus à haut niveau de service) dont vous connaissez pour le moment l'historique et vous aurez bientôt un préavis à ce sujet. Repenser et étudier le centre-ville et sa place du Marché en zone de rencontres, je vous précise juste pour pas que vous vous inquiétiez, ce n'est pas du 20 à l'heure au centre de Prilly au giratoire, mais c'est une zone de rencontres pour dire que les gens puissent se rencontrer. Ça n'a rien à voir avec la zone 20 que nous mettons au collège centre à ce niveau-là.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Au niveau routier, c'est continuer ce qu'on a commencé à faire depuis quelques années, notamment pour développer une mise en place d'un relevé d'état et un outil d'analyse au niveau des routes pour être plus proactif et non dans l'urgence. Mise en œuvre progressive de l'OPB (l'ordonnance sur la protection contre le bruit) en lien étroit avec UC. Continuer à assurer la sécurité de la mobilité piétonne. On parle souvent des vélos, mais on a aussi des piétons à Prilly et travailler sur les itinéraires de mobilité douce au niveau de la Commune.

Au niveau des réseaux d'égouts, c'est toujours poursuivre la modernisation du séparatif à Prilly par le développement du réseau actuel et surtout le contrôle et l'entretien du réseau existant, puisque jusqu'à présent cet entretien avait été légèrement négligé et il nous semble intéressant de faire un entretien continu chaque année. Espaces verts, parcs, promenades, maintenir et développer la biodiversité sur le territoire, être plus attractif au niveau de la population. Mettre en valeur et entretenir de manière différenciée les différents espaces verts, de loisirs, d'agrément tout en mettant une touche écologique prépondérante à ces endroits sur Prilly. Développer avec le service de l'environnement et énergie la mise en œuvre d'un plan directeur nature en ville.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

On continue avec les Ressources humaines. Réviser le règlement du personnel. Proposer un cadre de travail, c'est la suite, en fin de compte, de la révision de la grille salariale. Il doit être révisé par rapport à ça. Valoriser le capital humain, j'en passe, soutien à une formation initiale et continue. Pour la santé du personnel également, mise en place d'un programme de santé et de sécurité au travail indispensable et exigé par la SUVA. Permettre une gestion individualisée du temps de travail. En ce moment, on a trop de disparités à ce niveau-là, nous devons encore mieux faire par rapport à l'ensemble de notre personnel pour simplifier les processus. Finances, je continue puisque M. Bertrand Henzelin n'est pas là, garder la compétitivité fiscale, poursuivre la politique d'investissements avec le plafond d'endettement que nous allons traiter ce soir, attirer de nouveaux habitants, nouvelles entreprises, nouveaux emplois, un exemple est frappant dans vos mémoires. Mise en place d'un SCI (système de contrôle interne financier) : c'est en route, on en est au milieu du processus aussi et le boursier pourra bientôt vous présenter le document ou la mise en place finale.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

En ce qui concerne domaines et bâtiments, le but c'est de transformer et de rénover le bâti avec des niveaux d'isolation et d'efficacité énergétique élevés, tout en répondant bien sûr aux besoins de tous les utilisateurs. Notamment, au niveau du complexe de la Fleur-de-Lys, voir comment on peut rénover, agrandir le bâtiment et surtout utiliser mieux l'espace qui est goudronné devant le bâtiment qui aujourd'hui est surtout un parking et qui n'est pas tellement utilisé pour le sport. En ce qui concerne les bâtiments, application d'un standard énergétique aussi élevé à tous les projets de construction et de rénovation et intégrer un volet développement durable dans la préparation des préavis. Pour les bâtiments scolaires, à peu près l'ensemble des bâtiments scolaires mériteraient aussi une certaine attention. Le collège du Grand-Pré : rénovation de l'enveloppe, Collège de l'Union : la rénovation des bâtiments B et D qui sont les plus anciens qui n'ont pas été rénovés, Collège de Mont-Goulin : réfection des façades et de la toiture et pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que d'autres éléments à rénover. Pour ce qui est de la société immobilière, sous le collège SA, là aussi on a des bâtiments qui sont assez vétustes. Il y a un bâtiment qui va être détruit et reconstruit de manière exemplaire. Rénovation aussi de l'enveloppe et étude pour une surélévation des Combettes 26-28 et la rénovation complète de l'enveloppe à la Confrérie 36, ainsi que la chaufferie et l'ascenseur. En ce qui concerne justement la société immobilière, on veut aussi entamer une réflexion sur toute la gestion qui va donc de l'entretien des bâtiments à l'attribution des logements et aux priorités à fixer en terme de rénovation justement de ces bâtiments.

Il y a des sujets qu'on a appelé transversaux, parce qu'ils touchent finalement plusieurs services, plusieurs dicastères. Tout d'abord, le réaménagement des jardins familiaux, là aussi on veut réaménager le ruisseau de Broye aux jardins familiaux. Il y a aussi tout le réseau d'eau potable des jardins qui doit être revu et rénové. Requalification des édicules publics, le principal étant l'abri bus de Prilly Centre qui ne sera plus utilisé par les BHNS et qui peut être réaffecté dans le cadre du réaménagement de la place. L'attribution des places de stationnement, une étude là aussi va être lancée pour voir si on peut attribuer les places de stationnement sur le domaine privé communal autrement que le premier arrivé, le premier servi. Et puis aussi, le développement d'outils informatiques pour la géolocalisation. En ce qui concerne Energie et environnement, le but c'est de s'engager vers une politique énergétique ambitieuse, notamment sur la voie de la société 2000 watts. Je vais également vous en parler un petit peu plus en détail dans quelques minutes, le but c'est aussi d'obtenir le label gold dans le cadre de la cité de l'énergie, on n'est pas très loin, on verra ça tout à l'heure avec un certain nombre d'actions, notamment sur l'ensemble de Malley, on va avoir un site 2000 watts et un bilan énergétique du territoire tous les 4 ans, un cadastre solaire pour la production photovoltaïque et thermique, le développement du fonds Energie et environnement afin de l'utiliser au mieux et d'inciter au mieux, notamment les propriétaires des immeubles, d'engager des rénovations ou des changements de production de chaleur et aussi le développement du chauffage à distance.

Au niveau des déchets, voir comment on peut développer les éco points. Une sensibilisation contre le liting, mon collègue a fait un édito à ce sujet il n'y a pas longtemps et on va travailler là-dessus. Aussi, de poursuivre une démarche au sein de toute l'administration communale, notamment vis-à-vis du personnel communal.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Pour le sport, cette activité que je viens de reprendre, l'idée c'est d'aller plus loin dans la promotion du sport auprès de toutes les catégories de la population. Dans nos objectifs, il y a l'objectif d'obtenir le label de Commune en santé qui est un label qui inventorie et propose des mesures de promotion de la santé en lien avec la cohésion sociale, les espaces publics, les écoles, la famille et les groupes communautaires, donc pour tous les habitants quels que soient leur âge. On va aussi essayer de faire des actions pour promouvoir le panel sportif prilléran et soutenir des nouvelles activités sportives. On a des jeunes qui nous ont demandé si on pouvait mettre en place un terrain multisports, il faudra encore trouver où. Mais c'est une possibilité, à suivre. On aimerait mettre des installations pour faire du fitness en plein air pour tous et organiser une fête d'activités physiques prillérane qui aura déjà lieu l'année prochaine, on a déjà une date. On va éditer aussi une brochure Sports et Loisirs pour tous qui rassemble toutes les activités sportives dans la Commune. On continuera bien sûr le soutien aux sociétés sportives locales et comme mon dicastère ne s'occupait pas du tout du sport avant, donc les premières choses que l'on va faire, c'est d'établir des liens avec tous les groupes sportifs, les associations, les clubs existants et créer et soutenir l'association du skate parc de la Fleur-de-Lys pour quand ce snake run qui sera construit là-haut sera effectif.

Je continue avec l'enfance, le projet c'est quand même d'offrir aux familles des lieux d'accueil variés et de qualité. Pour l'enfance, c'est la consolidation du service de l'enfance.

L'idée, c'est d'encourager la consultation et la collaboration des autres services de la Commune avec le service de l'enfance, par exemple quand on construit des places de jeux ou des nouvelles structures que ça se fasse en lien étroit avec le service de l'enfance et il y aura besoin de trouver des locaux pour l'administration du parascolaire qui a grandi d'un coup avec la création des APEMS et qui pour l'instant n'a pas vraiment de lieu pour pouvoir travailler. On va continuer de développer l'accueil pour les enfants allophones qui a rencontré beaucoup de succès avec notre programme Via Escola que vous avez peut-être en tête. On ouvre une demi-journée de plus et on met en route une mesure pour les parents qui est proposée par français en jeux, ça s'appelle « apprendre l'école », afin que les parents de jeunes enfants qui commencent l'école comprennent un petit peu ce que l'école suisse attend d'eux, ce que l'école vaudoise attend d'eux, alors que déjà en première infantine, il y a des objectifs à suivre, c'est important que les parents soient un peu au courant et pas trop effrayés par ce qui les attend. L'idée de créer une halte de jeux en collaboration avec français en jeux et lire, écrire à l'étage de la ludothèque pour les personnes qui sont dans les cours de lire, écrire et français en jeux et ça se fera bien sûr avec français en jeux et lire écrire.

Le projet aussi pour la législature, c'est de réorganiser l'accueil collectif pour les enfants, en août 2018, il y aura l'ouverture du nouveau centre de vie de Corminjoz. Je rappelle que 44 places qui ont été votées dans la législature passée, c'est en train de se construire. On va ouvrir des structures parascolaires, donc des APEMS en lieu avec l'ouverture de nouveaux quartiers et de nouveaux bâtiments scolaires bien sûr. Maintenant, le projet, c'est quand même de réussir à maintenant réorganiser l'accueil collectif pour que la fondation des Acacias ne s'occupe plus que du pré scolaire et que le service de l'enfance s'occupe du parascolaire, parce que pour l'instant, c'est encore mélangé et ça complique un peu les choses dans l'organisation, tant pour les parents que par rapport aux écoles, et pour nous. On a par ailleurs une demande croissante de repas pour midi, donc on verra si on peut encore agrandir un peu le réfectoire de la Fringale. Pour l'offre des APEMS, comme je le disais avant, on va l'agrandir peu à peu en fonction des bâtiments qui vont être construits et on va profiter de la construction du bâtiment de Grand-Vigne pour avoir là des places d'APEMS directement pour qu'on ne se retrouve pas dans une situation où on a des besoins et pas de locaux. Donc, maintenant, on pense à ces locaux à l'avance et il y a aussi un projet d'agrandissement de l'APEMS de Mont-Goulin. Pour l'instant, à côté de l'appartement du concierge, il y a encore un grand studio qui est utilisé pour l'instant encore par le fils du concierge, mais à terme, on souhaiterait pouvoir ouvrir 12 places pour accueillir les 1 p, 2p à Mont-Goulin, ce qui permettrait d'avoir des places sur le quartier de Mont-Goulin qui jusqu'à présent n'était pas très bien desservi en crèches garderie, puisqu'on avait très peu de locaux appartenant à la Commune. Ça permettrait, avec les offres de Bétanie et des Marronniers d'avoir un accueil collectif de jour qui va depuis les tous petits jusqu'au 6p.

Pour la jeunesse, le projet reste le même, c'est favoriser la cohabitation des jeunes avec la population et leur donner une place dans l'environnement, parce qu'on sait que les jeunes font peur, on ne sait pas qui ils sont, mais c'est important, ils sont notre avenir, nos enfants, nos petits-enfants, donc c'est important qu'ils se sentent bien aussi dans la ville. Les actions : on veut consolider l'offre parascolaire pour le 7-8 et ça c'est en lien avec la nouvelle loi sur l'accueil de jour la journée continue à l'école et on aurait besoin d'avoir des locaux plus grands pour la pose de midi, pour l'after school et on cherche actuellement des solutions pour récupérer l'espace du vestiaire de l'association familiale tout en trouvant une solution correcte pour l'association familiale.

On va continuer à promouvoir les activités pour les enfants et les jeunes adultes. Il y a un dépliant que la commission de gestion nous a plusieurs fois demandé. Normalement, il devrait être prêt le printemps prochain, en collaboration avec le service de l'enfance et il y a le projet de mettre en place un programme de promotion de la santé et de prévention, mais non seulement le service jeunesse, le service de l'enfance, les écoles, diverses associations qui oeuvrent pour l'enfance à Prilly et on va instaurer des soirées thématiques pour différents groupes cible. Et puis, élargissement de l'offre et de l'accueil au centre de loisirs carrefour sud, avec les ressources actuelles de personnel.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Au niveau de la police, pompiers et protection civile, l'idée c'est d'arriver à cette fameuse globalité des 3 P sous une même direction. C'est un vœu aussi régional, pas seulement prillèran et d'autres choses, réactualiser la grille salariale du personnel de la police de l'ouest, en fin de compte, ce n'est pas de notre compétence, mais du conseil intercommunal de cette police et bien sûr, continuer à lutter contre le vandalisme, etc. et favoriser aussi une formation continue de qualité et élaborer enfin un règlement communal contre le litering de manière à pouvoir sanctionner les gens que nous surprendrions sur le fait et qu'on puisse leur mettre des amendes parce que ça commence à bien faire.

Culture et animation. L'offre culturelle existe à Prilly. On est de mieux en mieux avec la galerie du Château et également le fonds culturel intercommunal auquel nous participons et que vous alimentez à chaque budget, etc. et les activités de la commission de l'animation. Et enfin, promouvoir ce fameux théâtre TKM, Kleber Méleau, afin d'en faire, c'est déjà le cas, de plus en plus le théâtre principal de l'ouest lausannois et il y a lieu de finaliser une convention de subventionnement dudit théâtre.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Affaires sociales. On va continuer à travailler sur notre ligne. Pour l'instant, bien sûr, les développements de quartiers solidaires, quartiers solidaires sud, avec la mise à disposition d'un local entre le moment où on a fait le programme de législature et maintenant, le programme a été trouvé. Ils ont commencé à l'utiliser, ils ont un super local. A terme, c'est-à-dire avant la fin de la législature, ils vont se constituer en association indépendante. Quartiers solidaires Centre et Nord sont également maintenant en association indépendante. C'est important de continuer à les soutenir pour leur permettre de continuer à vivre et de fonctionner. Pour l'autre point qui nous tient à cœur, c'est d'assurer un meilleur suivi des personnes ayant des difficultés de logement. Donc, le bureau des affaires sociales communal reprend la gestion des expulsions forcées du garde meubles communal.

Au niveau de l'ouest lausannois de toutes les communes, la conférence des municipaux des affaires sociales de l'ouest travaille à un préavis pour la mise en place d'une antenne de la fondation Apollo qui est une fondation qui aide les personnes qui connaissent pour des raisons financières ou sociales des difficultés à trouver un logement ou à conserver un logement stable.

On leur permet de trouver des solutions, c'est-à-dire que, il y a soit les personnes sont aidées comment on constitue un dossier, comment est-ce qu'on peut faire les démarches pour avoir un logement quand par exemple on a des dettes, on a des difficultés, etc. et la mesure, la fondation Apollo, qui existe déjà dans d'autres régions du Canton, travaille de manière étroite avec les gérances, afin que les personnes qui reçoivent des résiliations de bail pour toutes sortes de problèmes (loyers non payés, incivilités, etc.), qu'on puisse reprendre les baux. La fondation reprend les baux, mais c'est bien sûr la personne qui continue à payer, et encadre les personnes jusqu'à ce qu'elles arrivent à réassumer seules leurs baux, ce qui permet en fait de laisser des personnes dans leur appartement, dans leur environnement social. S'il y a des enfants, cela permet de ne pas les desinsérer et ça permet à un certain nombre de personnes de ne pas tomber au RI, parce que si quelqu'un perd son appartement qui coutait pas trop cher et doit être logé ailleurs, tout d'un coup en général, les gens n'ont plus aucun moyen et ils basculent au RI. Ce sont des mesures de prévention qui permettent à des personnes fragilisées déjà de rester stables et c'est une chose qui nous tient à cœur.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

La semaine passée, on m'avait posé la question de savoir où on en était avec la politique énergétique et climatique avec un bilan, etc. Le bilan viendra en décembre, mais on peut déjà vous transmettre un peu ce qu'il y a dans cette politique énergétique et climatique 2016-2020 que vous trouvez également sur le site internet de la ville de Prilly. Le but, c'est toujours d'être en lien avec la démarche de Cité de l'énergie. Sur le graphique, l'on voit que l'on a eu de nouveau un audit récemment, on attend encore vraiment les derniers résultats, mais on sait que nous sommes tout prêts de l'obtention du label gold (European Energie Award). Ce label est obtenu à 75% d'obtention des mesures possibles et on est à 72,4%, alors qu'il faut être à 50% pour avoir le label Cité de l'énergie. Donc, on n'est pas loin du label gold. Et c'est un peu la volonté d'obtenir ce label dans les 4 ans qui viennent, puisque la situation est analysée chaque 4 ans. Pourquoi une politique énergétique et climatique ? Il y a effectivement la volonté de lutter contre le réchauffement climatique tout en maintenant une haute qualité de vie à Prilly. C'est également un engagement moral des autorités dans cette démarche énergétique et climatique et ça va justement en lien avec le programme de législature qu'on a vu tout à l'heure et la démarche de Cité de l'énergie. Comment est-elle élaborée ? Il y a un processus d'amélioration continue. Planifier, faire, contrôler, prendre des actions et après on continue avec d'autres planifications, etc. C'est un cercle vertueux.

Cette politique est basée sur l'étude de la planification énergétique territoriale qui a été effectuée en 2015 avec la ville de Renens et qui fixe des objectifs à l'horizon 2035. Cette planification et cette politique pose des jalons jusqu'en 2035 sur la base donc de la stratégie énergétique 2050. Donc, si on veut, on a un objectif final en 2050, on a des jalons, le principal étant en 2035 et on a encore des jalons avant ça, typiquement tous les 4 ans avec la révision de la politique de la démarche Cité de l'énergie et également tous les 5 ans avec le programme de législature et la politique énergie et climatique. Alors, qu'il y a-t-il dans ce document ? Il y a une vision politique, Prilly 2035 en route vers la société à 2000 watts, donc c'est effectivement le but, c'est de tendre vers cette société à 2000 watts avec l'objectif de diminuer de 45% la consommation individuelle de chaleur sur le territoire par rapport à 2005, toujours à l'horizon 235, et il y a des objectifs sur 4 ans avec des cibles quantitatives et un certain nombre de projets phares pour atteindre ces objectifs et bien sûr, en interne, ça demande une organisation et de la communication.

Au niveau du patrimoine communal, on a plus de leviers qu'au niveau du territoire, par exemple diminuer la consommation annuelle de chaleur de 5% au niveau de tout le territoire prillérain en tenant compte aussi de l'évolution des nouveaux quartiers qui vont voir le jour et au niveau communal, c'est de diminuer de 10% la consommation de chaleur dans les bâtiments du patrimoine communal.

Par exemple, on veut tripler la surface des panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire et au niveau du patrimoine communal, c'est ajouter 1000 m² de panneaux photovoltaïques. Projets phares, bien évidemment on revient à Malley avec une labélisation 2000 watts. Il y a ce bâtiment à Grand-Vigne 11 où on veut une très haute performance énergétique, ce serait vraiment un bâtiment emblématique, ce bâtiment qui accueillerait aussi l'APEMS. La rénovation de plusieurs bâtiments qui appartiennent au patrimoine financier, la poursuite du développement du parc photovoltaïque, le chauffage à distance (le développement de la couverture) et aussi les mesures PALM qui sont liées à la mobilité douce. On disait qu'il fallait en interne une organisation et de la communication, il y a au niveau de l'organisation un groupe de travail Cité de l'énergie, un responsable énergie – environnement et aussi une volonté d'impliquer le personnel communal avec des objectifs qui peuvent leur être donnés chaque année avec un lien avec l'énergie. On désire aussi informer le Conseil communal, notamment dans le rapport de gestion, sur les projets en cours et bien sûr un engagement municipal de développer les ressources nécessaires en ce qui concerne la communication. Je vous remercie de votre attention. Vous pouvez voir cette politique énergie climat sur le site internet, ainsi que le rapport nature en ville qui sera peut-être développé à un autre Conseil.

Mme la Présidente remercie Madame et Messieurs les municipaux pour la présentation fort intéressante et ouvre le débat. Elle précise que les Conseillers sont invités à intervenir par des commentaires, des questions. S'il y a des questions, la Présidente propose que les municipaux récoltent celles qui les concernent et qu'ils y répondent en une fois.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au groupe PLR, on a admiré ce programme. On a beaucoup aimé le fait que le taux d'imposition doive rester le même et que l'endettement doive rester raisonnable. On espère que ce sera le cas, parce que, c'est normal pour une Municipalité nouvellement en place d'être ambitieuse, d'avoir des idées. On aimerait rappeler que, justement, il faut garder un œil sur les finances, que l'endettement est déjà important et qu'il faudra faire attention à peut-être faire des choix et qu'on ne pourra peut-être pas s'offrir tout ce dont on a envie, par exemple, on a été un petit peu surpris par le terrain multisports. On avait l'impression qu'à Prilly, on fait énormément, que les associations locales font beaucoup. La gym, le foot, le hockey, etc. et j'en passe, bientôt on aura une piscine couverte, on aura encore plus d'installations sportives, donc vraiment, au moment où les préavis nous seront soumis, au groupe PLR, nous serons attentifs en particulier à l'aspect des finances. Est-ce qu'un projet est supportable ou pas, dans l'immédiat et à long terme pour notre Commune. Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autre intervention.

Mme la Présidente remercie sincèrement la Municipalité pour son travail et propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 23-2016 concernant l'acceptation de la sortie de l'ASIGOS, au 31 décembre 2016, des communes de la Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens».**

Mme la Présidente précise qu'aucun amendement n'a été déposé dans ce rapport.

Mme la Présidente appelle M. Fabien Deillon, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente demande à Mme la Municipale si elle veut ajouter quelque chose.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise qu'il y a actuellement 65 Conseillers présents, la majorité est à 33 et leur demande s'ils peuvent lever la main suffisamment longtemps pour que les scrutatrices puissent compter comme il faut et les en remercie.

Mme la Présidente demande à M. le rapporteur de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°23-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la sortie des Communes de La Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» de l'Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly (ASIGOS), avec effet au 31 décembre 2016.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 23-2016 sont acceptées à l'unanimité.

10. **Préavis municipal N° 24-2016 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021.**

Conformément à l'art. 76 al. 1 du règlement du conseil, la Présidente informe que ce rapport contient deux amendements.

Mme la Présidente appelle M. Fabien Deillon, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport et le préavis dans sa globalité

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai deux informations complémentaires à ajouter à ce rapport, des informations qui me sont apparues après la rédaction du rapport. Il faut savoir qu'on vote sur le plafond de cautionnement une fois tous les 5 ans en principe et que depuis ces 5 dernières années, il y a 2 modifications importantes.

Première modification, le règlement du Conseil communal. Auparavant, c'était la Commission des finances qui traitait les indicateurs financiers et rapportait à la Commission ad hoc et la Commission ad hoc traitait des questions politiques. Cette fois-ci, dans ce rapport, vous avez à la fois l'analyse financière et directement après l'analyse politique. Il aurait pu y avoir un lien un peu plus marqué entre ces 2 éléments dans le rapport, peut-être que la prochaine fois, ce sera mieux fait, ce sera peut-être dans 5 ans.

Autre élément important, c'est qu'au niveau de l'Etat de Vaud, il y a eu une révision des indicateurs, une proposition de revoir toute la manière de calculer le plafond d'endettement. Malheureusement, il n'y a pas eu de consensus derrière cette étude ou cette analyse de revoir les rapports et si bien qu'il y a des recommandations des lignes fortes et le seul indicateur qui est recommandé par le Canton, c'est vraiment ces 250% du total des revenus. Pour les autres indicateurs, ce sont des indicateurs qui sont là à titre indicatif et ce n'est pas sur cette base-là qu'on peut se fixer. Voilà, les 2 informations que je voulais rajouter finalement au rapport qui a été mis tout à l'heure, puis peut-être une autre information aussi, c'est que l'UCV recommande non pas 50% pour le plafond de cautionnement, mais on peut aller jusqu'à 125% des revenus et pas 50%, donc cette information est importante à connaître par rapport à ce qu'on va voter tout à l'heure.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Un préavis hyper important bien sûr puisqu'il porte sur des sommes importantes qui nous permettraient après de financer des investissements, puisque nous avons besoin d'emprunter, nous ne sommes pas dans ces Communes miraculeuses qui n'ont pas de dettes et qui peuvent tout financer avec la trésorerie. Nous avons apprécié le débat qui s'est fait autour avec la Commission des finances. Ça a été assez animé parfois, mais intéressant et je crois que chacun a pu apporter sa vision.

Pour la Municipalité, on nous a souvent reproché de ne pas avoir d'instrument qui permette de discerner le plus exactement possible une vision d'avenir en matière de finances publique et forcément pour nous de charges financières et d'endettement. On avait un ancien tableau qui ne convenait plus du tout. Chaque année, quand on n'en avait pas un autre, on nous le reprochait. On nous disait : « impossible de faire des prévisions avec ce que vous nous donnez ! ». La Commission des finances se faisait fort de nous le rappeler.

On s'est dit il y a 5 ans qu'il fallait trouver autre chose. On a en effet pris le logiciel PHISA qui est un logiciel qui permet d'avoir, alors ce n'est pas la voie royale pour connaître exactement l'avenir, mais simplement qu'il a une telle multiplicité de paramètres dans le calcul des futurs investissements et dettes qui vont avec, qu'on peut l'estimer assez intéressant, en tout cas. Est-ce que c'est vraiment la situation que nous aurons dans 5 ans ? Personne ne peut le deviner. On s'est donc basés depuis 3-4 ans sur ce logiciel pour arriver à vous donner des projections pour bloquer ce plafond d'endettement. Et c'est ce que nous avons fait cette année, puisque vous avez dans les annexes au niveau du plafond des emprunts quelque chose en 2021 ou c'est bien marqué « dette nette » CHF 106'636'394.- On ne l'a pas inventé ça. C'est le logiciel qui l'a sorti. Alors, nous avons un logiciel, on l'utilise pour préparer nos budgets et nos plans d'investissement et également le plafond d'endettement. La Commission des finances nous a demandé de refaire le calcul, parce qu'il y avait une différence de 700 à 800 habitants, qu'on a trouvés. En effet, entre ce nous propositions et la commissions des finances qui avait un autre tableau, il fallait rajouter ces 800 habitants pour qu'on arrive vraiment à un chiffre qui corresponde. Nous avons refait le calcul et le résultat a donné CHF 108'000'000.- au lieu des CHF 106'000'000.-.

Et nous nous sommes dit, que nous étions toujours dans le tir, puisqu'on vous a demandé un plafond d'endettement à CHF 110'000'000.-, puisqu'on s'est basé là-dessus. Alors, vous nous dites avec raison, on m'a relevé le caractère antinomique de notre préavis, on demande CHF 110'000'000.- et on dit que 93 par rapport à l'état actuel de la dette communale, ce n'est de loin pas à 93, vous le savez on est à CHF 51'000'000.-, donc pourquoi vous demandez autant que ça ? sachant pertinemment et on l'a écrit, en effet, qu'avec les forces vives que nous avons pour mener tout ce qui est à mener, plus encore des préavis qu'on doit passer devant vous, etc. et les préparer, que vous les votiez, c'est pas certain en effet et c'est même quasiment sûr qu'on n'arrive pas aux CHF 110'000'000.-. Mais, nous nous basons, nous, sur ce logiciel. De temps en temps, il faut faire confiance à quelque chose et on lui fait confiance pour le moment.

Alors, vous avez proposé un amendement. Bien sûr, la Municipalité va le combattre. On va dire non, allez, on vous dit 110 parce que nous nous basons sur ce CHF 106'000'000.-, à partir de là, vous ferez ce que vous voudrez.

Et alors, je suis assez content de la dernière phrase de Mme la Présidente de la Commission des finances, parce que si même l'UCV, dans une formation, dit qu'en fin de compte ce 50% du plafond d'endettement pour le plafond de cautionnement, parce que c'est en fin de compte ce qui nous ennuie le plus, c'est que si vous baissez le plafond d'endettement, alors le plafond de cautionnement, le 2^{ème} sujet du préavis, lui baisse aussi puisque vous avez décidé ou on nous a dit qu'il fallait en effet se baser sur ce 50%.

Mais visiblement, ce n'est pas le graal ce 50%, donc on pourrait parfaitement demander et revenir comme nous le demandons au niveau du plafond de cautionnement cette fois-ci à ces CHF 50'000'000.- même si vous veniez à voter ces CHF 93'000'000.- qui divisés par 2 feraient CHF 46'500'000.-. Donc, vous l'aurez compris, nous nous défendons notre position parce qu'elle est pour une fois un peu rigoureuse, de temps en temps on nous dit qu'on n'est pas très sérieux dans nos estimations, là on estime qu'on est par rapport à ce logiciel, donc on demande CHF 110'000'000.- et puis, vous déciderez ce que vous déciderez.

Mais par contre, et là je lie au 2^{ème} point, renseignement pris auprès des banques et des futurs prêteurs, au niveau du cautionnement, vous avez une liste alors sur la 2^{ème} annexe extrêmement précise de ce que cela concerne. On arrive à CHF 49'000'000.- et là on a vraiment, mais alors vraiment rien inventé, puisque, alors que le logiciel PHISA lui se base sur des estimations, là on est plus que des estimations, puisqu'on a des emprunts qui sont décidés pour l'ASIGOS, pour le centre sportif de Malley, pour CADOUEST, CADOUEST on va augmenter, vous savez très bien qu'on doit terminer la mise en place du chauffage à distance et dieu sait si on a réussi pour le moment à monter jusqu'ici au collège de l'Union et que nous avons rempli la mission de mettre toutes les infrastructures communales reliées au chauffage à distance, c'est quand même un sacré succès et nous devons continuer pour le reste de la Commune, pour les nouvelles habitations, notamment Corminjoz et nous avons du job à faire et forcément des emprunts à cautionner comme vous l'avez fait quand vous avez créé CADOUEST, vous avez accepté qu'on crée CADOUEST au niveau du Conseil communal et que vous lui avez donné un soutien par un cautionnement à une certaine hauteur. Et là, on est obligés de monter cette hauteur à un certain niveau, vous l'avez dans l'annexe 2. Alors, ce cautionnement de CHF 50'000'000.-, là aussi, on l'a pas inventé, puisqu'on arrive à CHF 49'000'000.- qui sont en fin de compte les montants engagés. On espère vivement ne jamais devoir les payer, c'est toujours la même chose dans un cautionnement, mais par contre, on l'a aussi relevé, il y a des sommes qui vont être réduites, puisqu'il y a remboursement de la dette de certaines de ces sociétés, donc le montant va descendre.

Il y a eu une grande discussion et M. le Rapporteur en a parlé, cette discussion est de savoir est-ce qu'on doit prendre le plafond engagé au début qui perdure tout au long des 5 ans ou si on prend la somme par rapport à chaque fois que l'on diminue ces dettes de ces sociétés que nous avons là. Il y a 2 théories. Mais il y a quand même une théorie qui dit que, elle est logique, on ne va pas rembourser plus à une société de la dette qui lui reste. S'il lui reste CHF 8'000'000.- sur les CHF 15'000'000.- et qu'il se passe quelque chose à cette société qu'on doit rembourser et participer à ce remboursement, on ne va pas rembourser CHF 15'000'000.- s'il lui reste CHF 8'000'000.- de dettes. Donc, la logique voudrait en effet qu'on ne considère la somme globale que ce qui reste, mais alors comment le faire au fur et à mesure de ces 5 ans quand on doit voter le plafond une fois au début de cette législature ?

C'est là en effet que se trouve un tout petit peu la problématique et nous, on estime qu'il faut se baser sur ces CHF 49'000'000.- qu'on a au bout du tableau et vous votez CHF 50'000'000.- de cautionnement pour la législature, sachant pertinemment qu'on ne va jamais déboursier CHF 50'000'000.- en effet aussi, puisqu'il y a l'ASIGOS notamment, on va descendre au niveau de la dette.

Et alors, il y a quand même une chose qui nous choque un tout petit peu dans le rapport, en page 5, et ça me permet de lier ça à ces 2 éléments plafond d'endettement, plafond de cautionnement, qui certes sont liés, on l'a vu avec ce 50%, quoique, mais d'un autre côté vous écrivez, vous l'avez lu M. le Rapporteur, la COFIN a ensuite considéré la somme du plafond d'endettement et du plafond de cautionnement demandé par la Municipalité qui s'élève à CHF 160'000'000.-. Donc, vous avez pris CHF 110'000'000.-, plus CHF 50'000'000.-. Alors là, je vous dis tout de suite, la Municipalité n'est pas d'accord avec ça, parce que c'est justement ce que le Canton n'a pas voulu aller dans cette direction.

Un temps, le service des communes avait en effet imaginé de lier ça et de mettre un plafond général, c'est d'avoir additionné endettement plus cautionnement et on ne pouvait pas aller plus haut en fonction d'un pourcentage x, y par rapport au budget de la Commune. Et bien non, le Canton a arrêté avec cette volonté, il a dit stop, ça sera impossible pour certaines collectivités de faire les deux et de gérer correctement ou de placer correctement un curseur pour que ça joue sur 5 ans et le service des communes a dû mettre son projet dans le tiroir et ne pas additionner le plafond d'endettement avec le plafond de cautionnement. Donc, j'aimerais bien que ce paragraphe ici, quand on dit qu'on arrive à CHF 160'000'000.- et qui se situe à hauteur du plafond d'endettement maximum, sous-entendu les CHF 150'000'000.- si j'ai bien compris, auquel on devrait arriver par rapport à notre budget, c'est faux. Je m'excuse. On ne peut pas dire ça, puisque ça n'existe pas cette addition des deux plafonds.

Alors voilà, je vais m'arrêter là, parce que vous avez compris que nous aimerions bien que vous votiez le préavis municipal avec les CHF 110'000'000.- et le plafond de cautionnement à CHF 50'000'000.- et il y a encore un élément. On s'est renseignés au niveau des prêteurs, ils seront très attentifs quand même en prêtant ce qu'il faudra prêter pour le cautionnement, que vous ayez cautionné à la hauteur de ce qu'on demande, tout en étant conscients qu'on dépose un préavis pour chaque objet. On viendra devant vous dès qu'il y a un objet sur le CIGM, etc., pas pour aller chercher l'argent, mais pour aller chercher le cautionnement. Et ça, on viendra. J'avais moi-même un petit doute là-dessus. J'ai relu, revérifié, on va venir devant vous s'il y a un besoin nouveau de cautionnement pour les sociétés dont on parle, CADOUËST, SI Immobilière et on viendra avec un préavis pour vous montrer le besoin, mais on ne vous demandera pas l'argent pour réaliser les travaux, on vous demandera le cautionnement de cet argent. Donc, toutes les précautions à notre avis sont là pour qu'on ne parte pas à la dérive et que, bien sûr qu'on aimerait ne pas avoir de dettes et ne pas avoir besoin de cautionner, mais c'est ainsi fait que nous sommes une ville, nous sommes avec des charges d'une ville quasi centre et nous devons assumer ce qui est là. Je crois que je m'arrête ici, parce que vous avez compris notre position. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Encore deux mots de la part de la COFIN. La COFIN ne remet pas du tout en cause ou en compte le logiciel FISA et elle apprécie de travailler avec ce logiciel. Et elle y voit encore des développements pour l'avenir pour travailler sur des indicateurs.

Par rapport à la question de la méthode sur le plafond d'endettement, lorsque l'on a réalisé la séance, nous avons le document du Canton devant nous, c'est pour ça que le rapport contient ces éléments-là, par contre après la rédaction du rapport, je conçois que ce qu'a dit le Syndic est tout à fait correct. On ne calcule pas en même temps le plafond en même temps le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement. Finalement, au niveau financier aussi, la proposition de la Municipalité respecte le ratio proposé par le Canton sur les 250%. Maintenant, c'est juste un débat qui est d'une question politique. Est-ce qu'on veut un plafond d'endettement à CHF 110'000'000.- ou est-ce qu'on veut un plafond d'endettement à CHF 94'000'000.-, le maintien du plafond d'endettement ?

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Mme la Présidente, chers collègues,

Parlons politique puisqu'on y est invités. J'aimerais revenir tout d'abord sur les propos de Mme Krattinger, Présidente de la Commission des finances, dont je fais partie. Je suis quand même un tout petit peu surpris des propos qu'elle tient ce soir, même s'ils sont vérifiés, parce que la Commission des finances quand elle a statué aurait déjà pu être au courant de ce genre d'information, ce qui aurait peut-être changé un tout petit peu la donne. Pour en revenir aux propos du Syndic, il faut aussi savoir que la COFIN a pour première mission d'aider la Municipalité pour autant qu'elle le demande, dans la gestion propre de ses finances. Il est aussi de notre devoir de ralentir malgré tout les investissements futurs, tout ne pourra pas être fait dans l'immédiat, raison pour laquelle on a vu un budget 2017 présenter un excédent de charges de CHF 1'500'000.- et c'est dans cette optique là qu'on veut ralentir un tout petit peu la marche actuelle. C'est la raison pour laquelle on a demandé à garder le plafond d'endettement à CHF 93'000'000.- tel qu'il avait été largement discuté et débattu lors de la législature précédente, donc au début de la législature précédente, mais par contre, pour aider la Municipalité, nous avons augmenté le plafond, en l'occurrence de cautionnement qui passe de CHF 25'000'000.- à CHF 46'500'000.- et c'est pas rien. Et si je continue sur les propos du Syndic, il s'avère qu'il vient de nous dire à l'instant qu'il n'en aura peut-être pas besoin, ce que nous espérons. Donc, à partir de là, en conclusion, je souhaiterais dire encore une chose, pour rassurer les membres de ce Conseil, que la Municipalité en cas de difficultés financières, péjoration de ses finances, peut revenir en tout temps devant le Conseil pour demander une augmentation, que ce soit du plafond d'endettement, comme du plafond de cautionnement durant la législature. Merci de m'avoir écouté.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, chers collègues,

Au vu de ce qu'il nous a raconté M. le Syndic et les éléments complémentaires apportés par Mme la Présidente de la Commission des finances, le groupe socialiste, par rapport à la procédure, demande de séparer ces deux amendements. Merci.

Mme la Présidente demande à M. Kurt de lui confirmer qu'il propose bien un contre amendement.

C'est le cas.

Mme la Présidente ajoute que le contre amendement consiste à faire deux amendements de ce qui était un amendement, ce qui est confirmé.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR est favorable aux conclusions de la Commission des finances. Bien sûr que le logiciel PHISA est formidable, on est tous d'accord que c'est une aide vraiment appréciable pour la gestion des finances de notre Commune. Simplement, c'est une aide, c'est un outil et ce n'est pas au logiciel PHISA à dicter les décisions politiques de notre Commune et notamment le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement de notre Commune. Il y a cinq ans, au début de la législature précédente, l'augmentation importante du plafond d'endettement à CHF 93'000'000.- avait déjà été largement débattue. Notre groupe avait fait part de son inquiétude. Cinq ans plus tard, on se rend compte qu'il n'a pas été atteint et largement et heureusement, parce qu'un certain nombre de projets n'ont pas eu le temps encore d'être aboutis, d'être présentés à notre Conseil, parce que la Municipalité précédente a été vigilante en matière de finances, attentive et donc la situation, même si elle est peut-être impressionnante, n'est pas aussi alarmante qu'elle semblait vouloir l'être au début de la législature précédente. Mais enfin, nous pouvons nous appuyer sur cette expérience pour dire que, oui la Municipalité a beaucoup de projets, mais non probablement, nous n'allons pas pouvoir tous les réaliser en cinq ans.

Donc, augmenter mathématiquement le plafond de l'endettement à CHF 110'000'000.-, parce que ça correspond au montant de l'ensemble des projets désirés par notre Municipalité, je pense que c'est un peu court. Nous pensons au groupe PLR que c'est un peu court et en réalité, il faudra à tout le moins appliquer un ratio comme on fait dans d'autres projets financiers. On se dit, bon ben, voilà nos désirs, mais à vue de nez, compte-tenu de notre expérience et l'état actuel des forces de travail dans notre Commune, etc., nous pensons réaliser x % de ces projets, ce qui aurait déjà permis d'abaisser ce montant de CHF 110'000'000.-. Il faut aussi tenir compte qu'aujourd'hui l'endettement, même s'il n'a pas atteint le plafond et heureusement est quand même important, on est à CHF 50'000'000.-.

Au budget 2017, on a CHF 1'000'000.- à peu près de charges d'intérêts à payer. C'est CHF 1'000'000.- qui ne sont pas utilisés pour autre chose.

Donc, l'endettement n'est pas gratuit et à cela aussi, il nous faut faire attention. Et encore, aujourd'hui, on paie CHF 1'000'000.- avec des taux bas, mais quand les taux remonteront et ils remonteront, parce que l'argent gratuit ça va pas durer encore des années et des années et bien la charge d'intérêts augmentera elle aussi. Donc, chaque fois que nous augmentons l'endettement, nous devons penser au fait que les années suivantes, nous allons payer des intérêts et ce sont des montants qui ne sont pas utilisés pour d'autres projets de notre Commune.

En un mot, le groupe PLR estime que le plafond actuel de l'endettement à CHF 93'000'000.- est suffisant et nous suivons la majorité de la Commission des finances sur ce point.

Sur le plafond de cautionnement, si j'ai bien compris le tableau qui est annexé au préavis, dans la colonne des remboursements prévus, il manque les remboursements envisagés de l'ASIGOS et c'est en ajoutant ce montant de remboursement envisagé qu'on arrive à maintenir un plafond de cautionnement réaliste et qui est quand même, comme on nous l'a dit tout à l'heure, comme M. Dupertuis l'a dit tout à l'heure, qui est déjà une augmentation par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui et qui reste la moitié du plafond à CHF 46'500'000.-. Donc, là aussi, nous sommes favorables à l'amendement de la Commission des finances et le dernier amendement qui a été voté à l'unanimité par la Commission des finances, nous l'admettons tout à fait, donc la Municipalité peut contracter des emprunts dans la mesure prévue par le budget et si elle a besoin d'aller au-delà, elle a tout loisir de revenir devant notre Conseil, ça nous convient parfaitement. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Peut-être quelques précisions par rapport à ce dont on est en train de voter, puisque certains d'entre nous sont nouveaux dans ce Conseil, j'en ai quelques-uns à côté de moi, donc il est peut-être préférable de préciser certaines choses. On parle de plafond d'endettement et beaucoup de mes préopinants ont parlé d'investissements et des investissements prévus. Il faut quand même rappeler que tous les investissements qui seront faits par la Commune passeront devant le Conseil, par le biais de préavis ou par le biais du budget. Donc, là, en fait, ce qu'on est en train de voter, c'est un plafond de la dette possible par la Commune, c'est un chiffre qui a été mis en place surtout par le Canton pour pouvoir contrôler l'étendue des finances communales, mais on est pas en train de donner un chèque en blanc à la Municipalité qui peut le dépenser. Ce n'est pas du tout le cas. Chaque investissement sera discuté et débattu devant ce Conseil et il sera aussi de notre responsabilité si nous trouvons que l'investissement n'est pas judicieux ou qu'il est trop important, de le refuser à ce moment-là. Donc, bien quand même avoir à l'esprit qu'on n'est pas en train de donner à la Municipalité le droit d'emprunter CHF 110'000'000.- pour faire ce qu'elle veut. Voilà, ça c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose à laquelle je voulais réagir par rapport à ce que vient de dire Mme Lasserre Rouiller, c'est qu'aujourd'hui, effectivement peut-être pensez-vous que les taux vont remonter. Ce n'est pas mon avis, surtout qu'on est en train d'avoir des taux d'intérêts négatifs, donc aujourd'hui, ça coûte d'avoir de l'argent. Ça coûte aussi d'emprunter, mais ça coûte d'avoir de l'argent et de plus en plus d'établissements bancaires pratiquent les taux d'intérêts négatifs.

Donc, c'est quand même une situation qu'il faut prendre en compte aujourd'hui où les taux d'intérêts pour emprunter sont bas et ne vont probablement pas remonter de sitôt. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC vous invite à accepter les amendements prévus par la Commission des finances.

Je tiens quand même à rappeler et à souligner qu'effectivement, comme ça a déjà été dit, mais je pense utile de le répéter, c'est qu'à tout moment la Municipalité, si on devait atteindre ces CHF 93'000'000.- qui j'espère seront acceptés, peut à tout moment faire une demande pour un nouveau plafond d'endettement. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci, juste pour répondre brièvement à Mme Joly. Je ne suis pas une grande experte en matière de finances, mais j'ai quand même lu dans la presse que la banque fédérale américaine allait remonter ses taux en décembre, donc dans moins d'un mois. Donc, oui, les taux sont en train de remonter et ils vont remonter, donc oui, l'argent gratuit, c'est bientôt fini. Et alors, je me réjouis, Mme Joly, de voir votre parti, la gauche, refuser les préavis de notre Municipalité, parce que vous les trouveriez trop chers. Ça, je me réjouis vraiment.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Alors, effectivement, même si les taux d'intérêts ne sont pas très chers, lorsqu'on a CHF 100'000'000.- de dettes, ça correspond probablement à CHF 100'000'000.- d'investissements, investissements que nous devons aussi amortir. Si nous amortissons ça dans le délai le plus long possible, ça serait sur 30 ans et ça représente quand même CHF 3'500'000.- d'amortissements par année à prendre sur le budget de fonctionnement, donc à prendre sur des impôts.

Mme la Présidente précise qu'elle va passer au vote des amendements. Elle va opposer le contre amendement de M. Kurt à l'amendement proposé par la COFIN. Le contre amendement de M. Kurt consiste à séparer en deux amendements l'amendement qui a été proposé par la COFIN, ce qui voudrait dire que l'amendement serait voté en deux fois. Nous voterions d'abord « de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 93'000'000.-, etc. », puis « de fixer le plafond des risques, etc. » par rapport au préavis municipal.

Mme la Présidente demande qui préfère la formulation proposée par M. Kurt, c'est-à-dire de spliter en deux l'amendement proposé par la COFIN.

Vote : le contre-amendement est rejeté par 31 oui, 32 non et aucune abstention

Mme la Présidente oppose à présent l'amendement no 1 au préavis municipal. Elle demande qui accepte l'amendement proposé par la COFIN, c'est-à-dire un plafond d'endettement de CHF 93'000'000.- au lieu de CHF 110'000'000.- et un plafond de risques pour cautionnement de CHF 46'500'000.- au lieu de CHF 50'000'000.-.

Vote : le premier amendement de la COFIN est accepté à l'unanimité par 33 oui et 31 non et aucune abstention

M. le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Je m'excuse Mme la Présidente,

Est-ce-que vous avez bien dit que l'amendement avait été accepté par 33 oui et 31 non et aucune abstention ?

Mme la Présidente répond par l'affirmative.

Alors, comment se fait-il que pour le nombre d'abstentions, à savoir 0, nous venons de refuser un amendement avec un total de 63 voix et celui-là en a 64 ?

Mme la Présidente lui répond que tout le monde n'a pas voté.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente,

Pour que cela aille très vite, les objets conclusions 3 et 4 et liés aux amendements qui vont suivre, la Municipalité les suit sans problème.

Mme la Présidente passe au vote, page 7, point 4 : autoriser la Municipalité par le biais d'éventuels préavis extra budgétaires à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'à ce montant sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations à moyen ou à long terme cela au mieux des intérêts de la Commune.

Vote : le second amendement de la COFIN est accepté à l'unanimité par 64 oui et une abstention.

Mme la Présidente demande à M. le rapporteur de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°24-2016,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 93 millions pour la durée de la législature 2016-2021;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 46,5 millions pour la durée de la législature 2016-2021;
3. d'autoriser la Municipalité, à emprunter à hauteur de la prévision des dépenses engagées annuellement au budget.

4. d'autoriser la Municipalité, par le biais d'éventuels préavis extrabudgétaires, à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'à ce montant, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune;

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 24-2016 sont acceptées par 58 voix pour, 2 contre et quelques abstentions.

11. **Motions, postulats et interpellations**

Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon. Que se passe-t-il à l'ARASPE ?

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité, pour la lecture de la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Que se passe-t-il à l'ARASPE ?» déposée et lue au Conseil communal du 10 octobre 2016.

Préambule : rappel de l'exposé de Monsieur l'Interpellateur

«L'ARASPE est l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens. Elle réunit 42 communes membres. Elle regroupe le CSR centre social régional et l'AAS agence d'assurances sociales.

Le rôle de l'ARASPE est l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise, entre autre le suivi des bénéficiaires du RI.

Prilly contribue financièrement au fonctionnement de l'ARASPE.

Le conseil intercommunal de l'ARASPE est composé d'un délégué par commune que les Municipalités désignent parmi leurs membres.

Le comité de direction se compose de 9 membres, tous Municipaux en fonction.

La commission de gestion se compose de 5 membres qui sont également tous des Municipaux en fonction.

Il découle de cette organisation que les organes délibérants sont totalement exclus, qu'ils ne peuvent plus exercer aucun contrôle de l'institution et visiblement perdent totalement la vue de ce qui s'y passe.

C'est ainsi que malheureusement, seules des rumeurs arrivent aux oreilles de certains conseiller communaux dont je fais partie. En découle mon souhait d'être mieux informé d'où proviennent les questions suivantes...»

En premier lieu, la Municipalité tient à rappeler que les statuts actuels de l'ARASPE ont fait l'objet d'un préavis (N° 17-2011), que Monsieur l'interpellateur était membre de la Commission chargée de son examen et qu'aucune remarque n'a été faite ni par ladite commission ni par votre Législatif sur la composition de l'assemblée intercommunale.

Lesdits statuts ont donc été acceptés tels que soumis par le Conseil communal lors de sa séance du 27 juin 2011. Bien que les Conseils communaux des 42 communes faisant partie de l'ARASPE ne soient donc pas représentés au Conseil intercommunal, ils ont toutefois la possibilité de s'informer sur les activités de l'ARASPE en consultant son rapport annuel qui est accessible en sur le site Internet de l'association (www.araspe.ch).

Ensuite, et comme le souligne Monsieur l'Interpellateur, il est périlleux de se fier aux rumeurs. En effet, les histoires colportées par les rumeurs répondent à divers buts, comme le précise Wikipédia sur ce thème (extrait) :

*«Une **rumeur** est un phénomène de transmission large d'une histoire à prétention de vérité et de révélation par tout moyen de communication formel ou informel. Cette définition recouvre des réalités très diverses :*

- les préjugés, quand ils sont racontés et non seulement assénés - c'est pourquoi on a pu parler en particulier des Protocoles des Sages de Sion comme d'une «rumeur» antisémite;*
- la propagande, quand elle prend appui sur des histoires de vie, des cas exemplaires, des théories globales;*
- certaines formes de théorie du complot, quand la narration importe davantage que la révélation;*
- la légende contemporaine ou légende urbaine, quand elle perd son côté purement anecdotique et se trouve au centre de controverses, en particulier médiatique - la communication virale (dite marketing viral), quand le produit promu disparaît sous la (trop) «bonne histoire».*

Les rumeurs peuvent faire partie de techniques d'influence dans le cadre de stratégies de diversion.»

C'est donc volontiers que la Municipalité répond aux questions de Monsieur l'Interpellateur, espérant ainsi tordre le cou à ces fameuses rumeurs. Comme vous pourrez le constater ci-après, elle a dû consulter la Direction de l'ARASPE afin de répondre à une partie des questions posées.

Partie 1 - Au sein de l'institution

1. Y a-t-il eu à l'ARASPE un ou des licenciement(s) contesté(s) qui aurai(en)t abouti à la réintégration de la ou des personne(s) concernée(s)?

Dans le respect de la Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 (état 2014), ni le Comité directeur, ni la Direction ne sont en droit de diffuser ce genre d'information sur le personnel.

2. Dans l'affirmative, quels étaient les motifs de licenciement et de réintégration ?

Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

3. Quelle est l'atmosphère de travail, l'état des relations entre la direction, les cadres et les employés? Y a-t-il des conflits? Dans l'affirmative, quels en serait la/les cause(s)?

Selon les observations que la Direction a pu faire, il y a, comme souvent dans le monde du travail, des conflits et des antagonismes, ni plus, ni moins.

Le Comité directeur, ainsi que la Direction de la RAS, en lien avec la Commission du personnel, sont attentifs à apporter des solutions aux problèmes quand ils se présentent.

4. Y a-t-il des employés victimes de mobbing ?

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «La Direction ne détecte pas, dans les quelques situations conflictuelles actuelles, des comportements qui puissent être qualifiés de mobbing.

Le Comité directeur quant à lui n'a reçu aucune plainte pour mobbing. Le Codir et la Direction prendront des mesures immédiates, telles que travailler avec le Groupe Impact, si une telle plainte était déposée.»

Partie 2 - Traitement des bénéficiaires du RI

1. *Vis-à-vis des bénéficiaires du RI, la LASV (Loi sur l'action sociale vaudoise) et son complément «Revenu d'insertion (RI) NORMES, édité par l'Etat de Vaud sont-ils strictement appliqués ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Oui, le Centre social régional applique strictement la LASV et son règlement d'application, les Normes RI et les multiples directives cantonales régissant son intervention. Le Service de prévoyance et d'action sociale (SPAS) du canton de Vaud procède à des audits périodiques pour s'en assurer.»

2. *Y a-t-il un contrôle du comportement du personnel en relation avec les bénéficiaire du RI ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Oui, la Direction et les cadres accordent une très grande attention au comportement du personnel vis à vis des bénéficiaires, car il importe que les bénéficiaires du RI soient traités avec humanisme. Ce contrôle s'exerce à divers endroits et par divers moyens :

- a) entre pairs et par les pairs, par le biais des colloques et des intervisions (présentations de situations problématiques et résolutions de problèmes entre pairs);
- b) par l'observation des responsables directs et lors du traitement des problèmes rencontrés par les collaborateurs;
- c) par l'observation directe de la Direction et lors du traitement des réclamations et des recours.

En cas de comportement non conforme aux attentes professionnelles, la Direction propose au collaborateur soit une formation continue, soit une supervision individuelle, ou les deux. Et, selon les cas, une sanction peut être prononcée (blâme ou avertissement) en plus des mesures formatives.»

3. *Est-ce que certains bénéficiaire du RI seraient victime de pression de la part d'assistants sociaux en charge de leur dossier ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Nous n'avons pas connaissance de bénéficiaires qui se diraient être victimes de pression de la part des assistants sociaux en charge de leurs dossiers.

Il semble important de relever que l'obtention du RI est liée à une série de conditions qui peuvent être ressenties par certains requérants et usagers comme une pression.

Les conditions d'octroi, appliquant les principes de subsidiarité et d'économicité, sont relativement intrusives dans la sphère privée du demandeur et parfois exigeantes. Par exemple, la personne bénéficiaire du RI s'engage à chercher un emploi pour retrouver rapidement son autonomie financière, les parents bénéficiaires du RI doivent chercher une solution de garde pour se rendre disponibles au placement.

Selon les cas, la personne doit chercher un logement et/ou un hébergement moins cher et donc déménager. Ces exigences peuvent être ressenties par certains usagers comme une pression que le CSR ou l'assistant social CSR exerceraient sur eux.

La direction du CSR reste entièrement ouverte pour examiner les situations qui seraient connues par l'auteur de l'interpellation.»

4. *Est-ce qu'il arrive que des bénéficiaires du RI en situation très précaire se retrouvent sans toit par décision du CSR de ne pas financer l'hébergement d'urgence ? Ou alors à cause d'absence de décision de l'AS en charge du dossier ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «1° : A ce jour, nous ne connaissons personne que le CSR aurait laissé sans toit. 2° : Nous ne connaissons personne que le CSR aurait placé dans un hébergement d'urgence ou à qui le CSR aurait refusé de prendre en charge les frais d'un hébergement d'urgence. 3° : Nous ne connaissons personne à qui le CSR aurait refusé de prendre en charge les frais d'un hébergement provisoire en hôtel, quand les conditions normatives de cet hébergement sont remplies.

Il est nécessaire de distinguer l'hébergement provisoire en hôtel et l'hébergement d'urgence proprement dit.

La prise en charge des frais d'un hébergement provisoire en hôtel est conditionnée : la personne provisoirement sans logement doit s'engager à chercher, avec le soutien du CSR, un hôtel à tarif acceptable dans les Normes RI et, en parallèle, la personne s'engage, avec le soutien du CSR, à chercher un logement stable et avec un loyer également dans les Normes RI. En cas de refus de collaboration pour atteindre ce double objectif, le CSR peut refuser de prendre en charge les frais d'hébergement provisoire en hôtel. Toutefois, jusqu'à ce jour, nous ne connaissons personne à qui le CSR aurait refusé de prendre en charge les frais d'un tel hébergement provisoire alors que ces conditions normatives étaient remplies.

En cas de refus de collaboration du bénéficiaire RI, une analyse des motifs de ce refus fait ressortir en réalité des empêchements de divers ordres. Dans ces situations, le CSR place lui-même ces personnes dans des hôtels avec lesquels le CSR a signé une convention de collaboration.

Au vu de ce qui précède, le CSR n'a encore jamais placé personne en hébergement d'urgence (Marmotte, Sleep-In, Abri PC Vallée de la Jeunesse, etc.). Le CSR prend en charge les frais de l'hébergement en hôtel quand les conditions normatives de l'hébergement sont remplies, et enfin nous ne connaissons pas de situation où l'absence de décision d'un assistant social aurait concrètement amené un usager à s'en remettre à un hébergement d'urgence.

La Direction du CSR reste entièrement ouverte pour examiner les situations qui seraient connues par l'auteur de l'interpellation.»

4a *Dans l'affirmative, pour quels motifs ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Voir point précédent. Jusqu'à ce jour, le CSR n'a jamais laissé personne sans toit et n'a encore placé personne en hébergement d'urgence. Le CSR/assistant social, malgré sa charge de travail importante et son orientation généraliste, assiste toujours les personnes sans logement. La contrainte que peut subir un usager en matière de relogement, c'est de se retrouver dans un hébergement relativement éloigné de ses centres d'intérêt.»

4b *Dans de telles situations d'urgence, de quels moyens dispose le bénéficiaire du RI lésé pour obtenir rapidement l'aide prévue par la loi ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Toute personne qui estime être lésée par une décision d'un assistant social peut recourir à la direction du CSR à tout moment par téléphone, courrier ou mail. La Direction émet alors une position de principe ou une décision formelle selon le droit de la procédure administrative.

Si la décision de la Direction ne la satisfait pas, la personne peut faire un recours formel à la section juridique du SPAS, qui est l'instance de premier recours RI. Si la décision du SPAS ne la satisfait toujours pas, elle peut formuler un appel à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'effet suspensif en cours de procédure est accordé en principe, et chaque fois que la couverture des besoins vitaux le rend nécessaire.

En cas de désaccord avec le CSR, il est aussi possible de rédiger une doléance auprès des autorités cantonales (SPAS ou Chef du DSAS). Le SPAS analysera ensuite la situation avec la Direction et peut lui demander de changer sa position sans passer par la procédure administrative.»

5. *Y a-t-il un cadre ou une personne autorisée à engager des moyens de permanence pour trancher les décisions ?*

Réponse de la Direction de l'ARASPE : «Oui, le Responsable RI et le Directeur ont la compétence d'engager les moyens nécessaires pour héberger les personnes dans une situation de précarité et dans l'urgence. Les deux sont facilement atteignables, disponibles et rarement simultanément absents.»

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Que se passe-t-il à l'ARASPE ?».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie évidemment la Municipalité pour sa réponse. C'est avec intérêt que j'ai lu la définition de rumeur que notre Municipalité a tiré de Wikipedia, bien que très intéressante, ce n'était pas la question posée dans l'interpellation. Oui, en 2011, quand la Commission chargée d'étudier le préavis 17-2011 que notre Conseil a accepté la création d'une structure excluant le délibérant.

Aujourd'hui, en ma qualité de conseiller communal, je me demande si je n'avais pas eu tort. Mesdames et Messieurs, quand, dans une institution, des employés sont licenciés et qu'ils doivent ensuite être réintégrés, c'est quand même un signe que quelque chose n'a pas fonctionné correctement. Dans une telle situation, je trouve très léger que la Municipalité se soit contentée de consulter la direction de l'ARASPE pour répondre à des questions posées. A la question, y a-t-il eu à l'ARASPE un ou des licenciements qui auraient abouti à la réintégration de la ou des personnes concernées ?

Prétendre que la Loi fédérale sur la protection des données ne permet pas de réponse, en lieu et place d'admettre que la réponse est « oui », en est rien d'autre qu'un refus d'admettre ou de prendre en charge un évident malaise.

Pour la suite des réponses, je ne peux que constater qu'elles reflètent l'avis de la direction de l'ARASPE, puisque c'est systématiquement elle qui répond. Je suis bien évidemment insatisfait par cette réponse, personne ne serait satisfait. Une investigation plus poussée de l'exécutif aurait été nécessaire. Outre les frais engendrés par des procédures et que les Communes membres paieront par leur participation au fonctionnement, ce sont des personnes qui sont actuellement victimes de pressions. Je ne peux que donner des pistes. L'ARASPE pourrait par exemple ouvrir ses portes à une investigation indépendante, par exemple à une délégation d'une commission de gestion des Communes membres ou d'un gestionnaire du personnel des Communes membres, etc. Pour le moment, je me contenterai de formuler un simple vœu, je souhaite que notre Municipalité se préoccupe aussi largement qu'il lui est possible du sort des employés de l'ARASPE, ainsi que des bénéficiaires du RI. Je vous remercie. Pas de résolution déposée.

Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon. Débours et frais de représentation

M. le Syndic Alain Gillièron (PS) a la parole

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Débours et frais de représentation !» déposée et lue au Conseil communal du 10 octobre 2016.

1. *Quelle est la règle qui définit les frais pour lesquels les Municipaux et le Syndic peuvent obtenir un remboursement par le débit du compte RECEPTIONS DIVERSES ?*

Les frais concernant la Municipalité pris en charge par le compte «Réceptions diverses» ont été les suivants au cours de l'exercice 2015 :

- repas «de travail» lors de la journée extramuros consacrée à l'établissement du budget 2016 (CHF 416.80 pour 7 personnes);
- repas «de convivialité» avec les conjoints, auquel Monsieur l'Interpellateur fait référence (CHF 700.- pour 12 personnes).

Il y a lieu de préciser que les autres frais de repas «hors réceptions» que la Municipalité peut prendre en commun, avant une séance du Conseil communal par exemple, sont entièrement couverts par le montant forfaitaire prélevé mensuellement sur la rémunération de ses membres (compte 101.3170 compensé par le compte 101.4362).

2. *Quels sont les frais auxquels les Municipaux font face avec le forfait annuel de CHF 3'000.- ?*

Ce forfait annuel est octroyé au titre d'indemnité pour vacations/représentations dans le cadre d'activités exercées par la Municipalité pour le compte de la Commune auprès d'entités externes (associations intercommunales, conseils d'administration ou de fondations, etc.) dès lors que les tantièmes d'administrateurs et autres rétributions ou jetons de présence accordés par lesdites entités, incluses celles attribuées dans le cadre d'un jury de concours, sont directement et intégralement versés à la Bourse communale.

A noter que les membres de la Municipalité se répartissent, en fonction de leur dicastère, 53 délégations externes, parmi lesquelles ils assument 10 présidences ainsi que 3 vice-présidences, dont celles des Comité de direction et Conseil d'administration des TL et du Conseil d'administration du LEB. A cela s'ajoutent les délégations auprès des Commissions et Comités «internes» (naturalisation, CISIP, urbanisme, animation, Lanterne magique, etc.), au nombre de 12, dont 5 présidences et 1 vice-présidence, sans qu'aucun jeton de présence ne leur soit octroyé. Le détail de la répartition de ces représentations figure en annexe à la présente.

Enfin, les membres de la Municipalité, dans l'exercice de leur mandat, supportent entièrement et sans aucune autre forme de compensation les frais suivants :

- usage de leur véhicule privé, y compris, cas échéant, acquisition d'un macaron de stationnement «privé communal»;
- déplacements en transports publics ou autres;
- usage des outils informatiques et de téléphonie privés; ne sont mis à leur disposition, dans les locaux de l'Administration, qu'un PC fixe ou portable et un téléphone fixe;
- tenues vestimentaires en adéquation avec la fonction;
- contributions personnelles (tombola, loterie, etc.) en faveur des sociétés locales lors de leurs soirées annuelles ou repas de soutien.

Quant au montant de l'indemnité, il y a lieu de rappeler que le Conseil communal, par l'adoption du préavis N° 10-2016 relatif à la fixation de la rémunération et autres indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021, a décidé de porter à CHF 5'000.- le montant du forfait annuel pour frais divers.

M. le Syndic pose la question suivante : J'aimerais que M. l'interpellateur nous dise très clairement la raison de son interpellation et de ses questions.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie à nouveau la Municipalité pour sa réponse. Sa réponse à la 2^{ème} question était très exhaustive et me satisfait pleinement. Par contre, la 1^{ère} question visait clairement à savoir qu'elle est la règle qui définit les frais pour lesquels les municipaux peuvent obtenir un remboursement. La Municipalité n'y répond pas et se contente d'énumérer les frais concernant la Municipalité qui ont été couverts par le compte en question en 2015. On ne saura donc pas qu'elle est la règle et s'il y en a une. Je prends acte de la réponse municipale et je ne dépose pas de résolution.

M. le Syndic, je posais la question parce que je me suis demandé s'il y avait une règle ou non. Et si règle il y avait, et peut-être que j'aurais suggéré à la Commission des finances, qui est une Commission de contrôle, d'aller une fois regarder ce qui se passe, c'est tout. C'est légitime de la part d'un Conseiller communal de poser une question et d'éventuellement vérifier s'il est dans une Commission de contrôle.

Mme la Présidente demande si un Conseiller souhaite déposer une motion, un postulat ou une interpellation.

M. Olivier Pilet (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Postulat

Au vu du bel été 2016 vécu dans notre région et des conditions favorables à la baignade, les piscines de Renens, de Pully et de Bellerive ont flexibilisé les horaires en prolongeant l'ouverture d'une demi heure ou plus, conformément au règlement général en vigueur de ces établissements.

De plus, ces établissements publics ont des fermetures qui se situent à 20h. Or seul la piscine de la Fleur de Lys ferme ses portes à 19h30.

En 2016, à ma connaissance, la piscine de la Fleur de Lys de notre commune n'a pas proposé de prolongation de l'horaire pendant les vacances scolaires d'été, malgré les conditions favorables à la pratique de cette activité, ceci malgré l'article 2 du règlement de la piscine de la Fleur de Lys, qui dit « La municipalité fixe les dates et les heures d'ouverture de la piscine ; ces dernières peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques ».

Par ce postulat, je demande la possibilité d'étudier la prolongation de l'ouverture à 20h pendant les vacances scolaires et de fixer une prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine.

Je vous adresse mes meilleures salutations.

Olivier Pilet
Conseiller communal
Le 21.11.16

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce postulat.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente rappelle la règle. Pour que le postulat, doit d'abord pour que l'on entre en matière, être soutenu par le cinquième des membres présents, c'est-à-dire 13 personnes.

M. Maurizio Mattia a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à renvoyer directement ce postulat à la Municipalité. C'est vrai que c'est une volonté de voir dans quelle mesure on peut ouvrir plus longtemps la piscine, mais il y a aussi des questions de personnel, puisqu'on a des gardiens qui font de nombreuses heures pendant cette période. Il faut voir dans quelle mesure c'est possible. Vous pouvez renvoyer le postulat à la Municipalité.

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité à l'unanimité, moins 2 avis contraires et 2 abstentions.

12. Questions et divers

Lors de sa séance du 14 novembre, le bureau a reçu une question écrite de M. le Conseiller I. Kurt portant sur la formation des commissaires et rapporteurs. Le bureau donnera une réponse pour le 12 décembre et prendra également contact avant cette date avec les présidents de groupes.

M. le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je souhaiterais poser une question à la Municipalité. Etant donné que j'habite près du quartier des Baumettes et il y a eu pas mal de questionnements par rapport aux affiches d'Avenir-Malley qui ont été selon M. Péclet, qu'on commence à bien connaître ici, desaffichées et aussi dans un souci de transparence à la fois en ce qui concerne Avenir-Malley et en même temps que tout le monde ici dans cette assemblée soit au courant, je souhaiterais connaître les règles de desaffichage à Prilly en ce qui concerne justement ce type d'affiches. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci M. Gaillard de cette question, pour en effet que ça soit assez clair, la Municipalité a édicté lors des élections surtout, puisque nous avons peu eu, c'est la première depuis 30 ans, une votation sur le plan communal, par contre il y a des votations sur le plan cantonal, fédéral et élection bien sûr, la Municipalité à cette occasion a édicté un document très clair qui dit d'abord qu'il n'y a aucun affichage, oui ou non, hors es panneaux que nous avons mis à Mon-Goulin, au Pré Bournoud ou à la Rochelle, il n'y a aucun affichage sur le domaine public, à savoir les lampadaires, tout ce que vous voulez. Vous n'avez pas le droit de mettre un quelconque, je répète que ça soit pour le oui ou pour le non, vous n'avez aucune possibilité d'utiliser le mobilier urbain public sur le domaine public, les routes, les chemins et autres pour faire passer le message. Ça c'est le point 1.

Et le point 2, elle a encore édicté une autre règle, il y a un document d'ailleurs qui existe et que nous envoyons à chaque élection, à chaque votation pour ceux qu'ils le demandent et qui en ont besoin.

C'est le Canton qui a des endroits bien précis liés à la circulation, même sur domaine privé, vous n'avez pas le droit de mettre quelque chose qui soit visible à moins de tant de mètres d'un passage piétons, d'un virage fréquenté, etc. Il y a une délimitation du périmètre autorisé pour mettre des affiches du privé sur du domaine privé, c'est la 2^{ème} contrainte.

Et ça, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, puisque c'est le Canton qui le pratique, ce n'est pas Prilly qui l'a édicté, mais on nous rappelle de faire appliquer cette directive, que cela soit pour du oui ou pour du non.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aurais une petite question à la Municipalité concernant les sacs à poubelles.

Après bientôt 3 ans d'expérience, nous avons lu dans le dernier numéro de Prill'héraut un article sur le bilan des sacs à poubelles. Un article qui sensibilise la population d'ailleurs, je trouve que c'est important, je félicite la Municipalité à ce propos et son auteur. Par contre, on observe ces derniers temps que beaucoup de poubelles publiques débordent en ville, dans les parcs. Est-ce que la Municipalité envisage-t-elle de changer ces corbeilles poubelles publiques et les remplacer par d'autres comme à Lausanne ou d'autres Communes voisines ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Merci M. Kurt pour vos remerciements, c'est sympa, nous nous sentons moins seuls. Toutefois, effectivement, une étude est en cours au sein de l'administration avec mon collègue M. Mattia concernant le remplacement des poubelles demi-lune existantes par d'autres poubelles du style les 2 qui sont actuellement sur la place du Marché, les vertes, puisque celles du type Lausanne « Requin » sont bien, mais un peu chères par rapport à celles qu'on proposerait. Maintenant, l'étude est aussi dans le fait de la dimension de la poubelle, à savoir est-ce que dans certains endroits, les 30 l. actuels, 35 l., la demi-lune fait 35 l., est-ce que 30 – 40 l. ou 60 ou 110 l. de manière à ce qu'on passerait pas tous les jours la vider, mais une fois sur deux, ou une fois sur trois, tous les 3 jours par exemple, par rapport aux tournées, ceci est aussi en train d'être étudié, de manière à être plus efficaces au niveau du ramassage.

Maintenant, c'est clair, si certaines grandes distributions, que je ne nommerai pas ici, appliqueraient le fait de ne pas transmettre aux clients qui achètent des choses chez eux, des sacs plastiques, réduirait certainement de manière assez drastique les dépôts sauvages dans les poubelles et comme l'a indiqué le Syndic tout à l'heure, la Municipalité va aussi étudier le fait de mettre en place un Règlement communal pour le litering, dont fera partie les poubelles de rues, notamment. Je rappelle aussi éventuellement aux téléspectateurs qui nous regarderaient que les dépôts sauvages dans les conteneurs des immeubles privés sont permis si les sacs sont blancs et taxés, si ce sont des sacs noirs ou des sacs publicités ou autres sont en principe interdits.

13. Contre-appel

Mme la Présidente remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation. Elle précise que les scrutatrices ont fait un rapide comptage. Les personnes sont toujours présentes.

Mme la Présidente lève la séance à 22h33
21 novembre 2016